

Qui s'occupe du chat ?



		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
NOURRITURE	matin							
	soir							
EAU								
BROSSAGE								
LITIÈRE (EN APPARTEMENT)								
TRAITEMENTS / SOINS								
AUTRE.S								

REPÈRES

- AVANT 3 ANS, L'ENFANT NE PEUT PAS PRENDRE EN CHARGE DE MISSION.
- DE 3 À 6 ANS, L'ENFANT PEUT ACCOMPLIR DES TÂCHES SIMPLES EN PRÉSENCE D'UN ADULTE.
- DE 6 À 10 ANS, L'ENFANT PEUT S'OCCUPER DE NOMBREUSES TÂCHES.
- À PARTIR DE 10 ANS, L'ENFANT EST CAPABLE D'ÊTRE AUTONOME.

